

Compte rendu

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

Présents : GABAIL M, BRUZAUD Ch, ROUDET JC, MAUPEU M, TRESCAZES C, CASTAGNE A, LABIT P, FERNANDES D, MINCHELLA F, LECONTE N

Procurations : SOLOME L (pouvoir à TRESCAZES C) ; CAUSSIEU P (pouvoir à F MINCHELLA)

Michel Maupeu est désigné secrétaire de séance

Il est accepté à l'unanimité qu'au point 7 de l'ordre du jour soient rajoutées une DM concernant le budget Annexe station de ski et une DM budget Annexe centre d'accueil du Desman.

1- Emprunt court terme Crédit Agricole pour préfinancement subventions et TVA

Il est décidé à l'unanimité d'accepter la proposition du Crédit Agricole pour un court terme de 2 ans pour un montant de 526 000 € et des intérêts au Taux TEG de 0.7211 %
Pas de remarque particulière

2- Prise en charge forfaits ski Hiver 2018/2019 par la mairie pour les enfants de Gavarnie-Gèdre :

Il est précisé au préalable que le club des sports a demandé à ce que ces licenciés mineurs n'habitant pas sur Gavarnie-Gèdre, à condition qu'ils soient bien licenciés profitent des mêmes tarifs que ceux de la commune pour les enfants résidents sur son territoire. STEM a accepté le principe ;

Afin d'unifier ces tarifs Il est décidé à l'unanimité que ces tarifs pour la saison 2018-2019 s'élèvent à :

Enfant (de 5 à 17 ans inclus) :	60,00 €
Enfant de moins de 5 ans :	5,00 €

3- Tarifs Piscine / Patinoire hiver 2018/2019, été2019

Les tarifs piscine seront décidés ultérieurement

	ADULTES	ENFANTS 6 à 17 ans inclus
PATINOIRE (hiver 2019, été 2018/2019)		
Entrée individuelle	4,00	3,00
Prix public (entrée + patins)	7,00	5,00
Abonnement 6 entrées	35,00	25,00
Groupe > 10 pers (entrée + patins)	5,00	3,50
Etudiant	6,00	

Validé à l'unanimité

La nocturne du samedi soir est supprimée et remplacée par une nocturne le lundi soir.
Les nocturnes auront lieu de 20h30 à 22h30 sauf le lundi 31/12 où elle aura lieu de 20h00 à 22h00.

- **Demande de STEM pour créer un forfait « ski + patinoire »**: les tarifs Groupe > 10 pers seront appliqués que ce soit pour les groupes ou les individuels
Validé à l'unanimité
- **Demande de la centrale de réservation de Luz pour un tarif préférentiel patinoire pour leurs ventes de séjours tous compris** : les tarifs Groupe > 10 pers seront appliqués que ce soit pour les groupes ou les individuels
Validé à l'unanimité

4- Tarifs secours pistes :

Pour l'hiver 2018/2019, il est décidé à l'unanimité les tarifs suivants :

1^{ère} catégorie (front de neige)	48 €
2^{ème} catégorie zone A (zones rapprochées)	195 €
3^{ème} catégorie zone B (zones éloignées)	340 €
4^{ème} catégorie zone C (hors-piste)	665 €

Il est décidé à l'unanimité d'augmenter légèrement les frais de secours hors-piste secouriste situés dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit etc..... et qui donneront donc lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants :

- Coût/heure pisteur secouriste **50 €**
Entre 21 heures et 6 heures du matin, les heures de pisteurs secouristes sont majorées de 100 %
- Coût/heure chenillette **220 €**
- Coût/heure scooter **35 €**
- Coût/heure véhicules 4x4 **35 €**

5- Convention prestations transports sanitaires – Saison hiver 2018/2019

Il convient d'établir une convention avec un ambulancier pour les transports sanitaires en station, cette convention complétant le contrat relatif à la distribution des secours établi annuellement.

Il est décidé à l'unanimité de conclure cette prestation avec les Ambulances CAUSSIEU, basées à LUZ SAINT SAUVEUR, (et les Ambulances des CIMES basées à PIERREFITTE-NESTALAS, le SDIS à Bordères sur l'Echez et l'Entreprise de Taxi LAVANTES à LUZ SAINT-SAUVEUR, en cas d'indisponibilité) selon les tarifs d'évacuation arrêtés pour la saison d'hiver 2018/2019.

Pas de remarque particulière

6- Tarifs Bar Restaurant Les Especières

Les tarifs proposés par stem ne font l'objet d'aucune remarque et sont validés à l'unanimité

7- Décisions modificatives Budget Principal

- **DM Budget principal** : pas de remarque; validée à l'unanimité
- **DM Budget annexe station** : pas de remarque; validée à l'unanimité
- **DM Budget Annexe Desman** : pas de remarque; validée à l'unanimité

8- Contrat Fabienne ARANJO

Michel Gabail indique que la Préfecture a adressé un courrier sollicitant la transmission de pièces complémentaires suite au CDI de Fabienne ARANJO.

Nous ne pouvons pas justifier « qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer ces fonctions ».

Après renseignements auprès du Centre de gestion, il apparaît que son contrat n'est pas valable.

Il faudrait : créer un poste, faire une Déclaration de vacance d'emploi, une Déclaration de création d'emploi, reprendre ses services antérieurs et enfin la nommer stagiaire.

Enfin, il faut répondre à la Préfecture en stipulant qu'on a commis une erreur de contrat et que l'on va régulariser en la nommant stagiaire.

Le conseil municipal regrette cette position du contrôle de légalité de la Préfecture mais valide la proposition de régularisation à l'unanimité.

9- Document Unique d'Evaluation des Risques

Franck Minchella qui a suivi ce dossier avec Anne Chaulet présente les différents éléments :

L'évaluation des risques a pour objectif de détecter les risques auxquels sont exposés les agents et de proposer des mesures de prévention et de protection afin d'éliminer ou de réduire ces risques. Dans tous les cas, le but de l'évaluation des risques est bien d'engager une démarche de prévention globale dans la collectivité. Conformément au décret 2001-116 il est obligatoire de consigner les résultats de cette évaluation dans un document unique.

Ce travail a été initié pour la commune de Gavarnie-Gèdre dès le début de l'année, avec l'accompagnement du Centre de Gestion.

Aucune observation particulière soulevée. Ce document est validé à l'unanimité

Franck Minchella indique qu'il va maintenant réunir les chefs d'équipes afin de faire respecter ce document

10- Règlement EPI

Comme pour le point précédent Franck Minchella présente le règlement des équipements de protection individuelle et vêtements de travail qui a été établi. L'autorité territoriale est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents. Les EPI et vêtements de travail doivent être appropriés aux risques encourus.

Aucune observation particulière soulevée. Ce document est validé à l'unanimité

Franck Minchella indique qu'il va maintenant réunir les chefs d'équipes afin de faire respecter ce document

11- Prescription du SPR

Michel Gabail fait lecture de la délibération proposée par le cabinet TADD et validée par Madame Colonel.

Il est nécessaire de mettre en place une commission locale composée de membres de droit (Maire, ABF, DDT et DRAC) et de 3 collèges (élus, associations de valorisation et de promotion du patrimoine, personnes qualifiées) ces 3 collèges doivent être constitués en nombres équivalents avec à chaque fois titulaires (5 maximum) et suppléants (5 maximum).

Après en avoir discuté il est décidé à l'unanimité de valider la prescription du SPR et de proposer les 3 collèges suivant pour la composition de la commission locale:

Elus :

- Titulaires : Claude Trescazes, Christian Bruzard et Michel Maupeu ; Suppléants : Patrick Labit et Nicolas Leconte et Jean Claude Roudet

Associations :

- MCA (titulaire : Lise Laporte ; suppléant : à déterminer)
- Office de Tourisme Gavarnie-Gèdre (titulaire : caroline Vergez ; suppléant : à déterminer)
- CAUE (titulaire et suppléant à déterminer)

Personnes qualifiées :

- CCPVG (titulaire et suppléant à déterminer)
- Parc National (titulaire et suppléant à déterminer)
- DREAL Occitanie (titulaire et suppléant à déterminer)

12- Prescription du PLU

Michel Gabail précise que la commune a prescrit le 28 mars 2018 l'élaboration d'un PLU sur son territoire, puis recruté le bureau Alpicité afin de l'accompagner dans cette démarche en août 2018.

Néanmoins, certaines modalités fixées dans cette délibération, concernant la concertation et la notification aux personnes publiques associées, n'ont pas été respectées (envoi de la délibération aux Personnes Publiques Associées, ouverture en mairie du registre public d'élaboration du PLU en particulier)

Les objectifs méritaient aussi d'être complétés au regard des différents échanges réalisés depuis mars dernier, que ce soit sur le SPR en cours, le projet UTN ou les premières réunions avec le bureau d'études ALPICITE.

Enfin, les modalités de concertation peuvent être ajustées pour plus de clarté. (Précision du mode de communication aux habitants en particulier)

Il est donc nécessaire d'abroger cette première délibération de prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et de prescrire à nouveau cette élaboration, fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Ce point n'amène aucune remarque supplémentaire et est validé à l'unanimité

13- Compétence voirie CCPVG

Michel Gabail précise que par courrier du 22 octobre, le Président de la CCPVG a saisi les 46 communes membres de la CCPVG en vue de soumettre aux conseils municipaux un projet de modification statutaire portant sur l'ajout d'une compétence optionnelle « Création, aménagement et entretien de la voirie ».

Il laisse la parole à Christian Bruzard qui en tant que représentant de la commune à la CCPVG est aussi vice-président de celle-ci aux nouvelles compétences. Celui-ci précise que ce projet a été approuvé par délibération du conseil communautaire, lors de sa séance du 2 octobre et qu'un des enjeux de cette modification statutaire vise à rendre éligible la CCPVG à la DGF bonifiée.

Par ailleurs, il est prévu que dès que possible soient déclarées d'intérêt communautaire la voirie comprise entre le giratoire de Tilhos sur le territoire d'Argelès-Gazost et le pont sur le ruisseau du Gabarret sur le territoire de Lau-Balagnas et celle permettant la liaison entre les ZAE de Pierrefitte-Nestalas et Soulom.

Pour ce faire, il importe que la modification statutaire, dans la mesure où les conditions de majorité seraient atteintes, soit entérinée par arrêté préfectoral avant le 31/12/2018.

Jean Claude Roudet et Claude Trescazes s'interrogent afin de savoir si d'autres voiries du territoire peuvent être reconnues d'intérêt communautaire ; ils pensent tous deux à la route Héas-Troumouse. Il est décidé qu'un courrier sera envoyé en ce sens au Président de la communauté de communes.

Pas d'autre remarque sur le sujet. Il est décidé à l'unanimité de valider cette modification des statuts de la CCPVG.

14- Construction chambre funéraire EHPAD les Ramondias :

Il n'est fait aucune remarque particulière sur le sujet. La participation de 2147,32 € à prendre en compte sur le budget 2019 est validée à l'unanimité

15- Divers

Demande de Frédéric Chollet :

De retour au village après un changement de vie, il demande à pouvoir bénéficier de la possibilité d'utiliser pour 5 mois un garage communal de l'ancienne gendarmerie afin de stocker meubles et électroménager.

Il est décidé à l'unanimité de prêter ce garage à Frédéric Chollet charge à lui de faire assurer le bâtiment. Une convention devra être signée en ce sens et il devra fournir l'attestation d'assurance correspondante.

Exploitation de Troumouze :

Jean Claude Roudet demande à ce que le travail de détermination du mode d'exploitation de Troumouze soit accéléré. Plusieurs pistes techniques d'exploitation (navettes, petit train routier..) sont envisagées mais le flou est complet.

Franck Minchella rappelle qu'il avait travaillé sur le sujet il y a près de 1 an et demi, qu'une première réunion de travail avait eu lieu mais qu'elle n'avait pas été suivie d'effet.

Michel Gabail indique que le Département peut financer une étude d'accompagnement juridique sur le sujet. Un devis a été demandé à Espélia il y a 3 semaines mais qui tarde à le communiquer. Jean Claude Roudet estime qu'il n'est pas nécessaire de faire appel à un nouveau cabinet pour mener cette étude, qu'il faut avancer.

Michel Gabail demande qui a la compétence juridique au sein de l'assemblée pour mener à bien cette réflexion...sans réponse...il estime que toutes les pistes à la fois sur le plan du mode d'exploitation juridiques (régie de transport, prestation de service, DSP), techniques (navettes, petit train routier...) doivent être mises sur la table afin que la meilleure décision soit prise.

Franck Minchella indique qu'il est prêt à retravailler sur le sujet au sein d'un groupe de travail en lien avec les techniciens.

Il est décidé qu'une réunion sera organisée avant le 22 décembre !

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.